



# Assemblée générale

session

Documents officiels

Distr. générale  
5 janvier 2004  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 1re séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 septembre 2002, à 15 heures

*Président* : M. Suazo..... (Honduras)

## Sommaire

Élection des membres du Bureau

Déclaration du Président

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-60361 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 15*

### **Élection des membres du Bureau**

1. MM. van der Pluijm (Belgique), Kára (République tchèque) et Benmellouk (Maroc) sont élus Vice-Présidents et M. Al-Hadid (Jordanie) est élu Rapporteur par acclamation.

### **Déclaration du Président**

2. **Le Président** constate que les questions économiques et financières ont occupé une large place dans le débat général de l'Assemblée générale réunie en séance plénière et que l'accent a été mis sur la nécessité de rechercher des solutions créatives aux problèmes relatifs au fossé économique qui se creuse entre les pays du Nord, sans cesse plus riches, et les pays du Sud, sans cesse plus pauvres. La nécessité de parvenir à un consensus a également été soulignée. À cet égard, l'appui manifesté par le Secrétaire général et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a été très apprécié.

3. **Le Président** informe la Commission qu'il a tenu des consultations officieuses avec les principaux groupes régionaux et avec le Secrétariat au sujet du programme de travail de la Commission. Il a également consulté le Président de l'Assemblée générale sur la façon de rationaliser l'examen des rapports de la Deuxième Commission par l'Assemblée. Les participants ont décidé qu'examiner les résolutions une à une n'était pas la méthode la plus efficace et il a donc été envisagé d'examiner les résolutions adoptées par consensus comme formant un tout.

4. S'inspirant de l'exemple donné par le Président de l'Assemblée générale, le Président dit que les séances commenceront à 10 heures et à 15 heures précises. Si un intervenant est absent, sa délégation sera automatiquement placée en dernière position sur la liste des intervenants pour la séance en question.

5. À la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, la Commission n'a utilisé que 70,5 % des services de conférence qui lui avaient été attribués et a perdu 32,3 heures en raison du commencement tardif ou de l'ajournement précoce des séances. Le Président espère qu'à la présente session, la Commission sera en mesure d'améliorer ces statistiques.

6. Il propose qu'un temps de parole de 10 minutes soit accordé aux intervenants pour le débat général et

de sept minutes pour l'examen des différents points de l'ordre du jour. Les déclarations liminaires des membres du Secrétariat et des représentants des organismes, fonds et programmes seront également limitées à 10 minutes. Le texte de ces déclarations devrait faire ressortir les points importants et les priorités et être distribué si possible à l'avance.

7. L'ordre du jour de la Commission reprend les différentes séries de points énoncés dans les résolutions 52/12 B, 50/227 et 48/162 de l'Assemblée générale. Le projet de programme de travail est établi en fonction des rapports disponibles et, dans la mesure du possible, de la capacité des représentants de haut niveau du Secrétariat, des organismes, des fonds et des programmes de participer aux réunions.

8. Ainsi que le prescrit la résolution 50/227, les projets de résolution seront plus courts et les questions de procédure feront l'objet de décisions et non de résolutions. De plus, conformément à la résolution susmentionnée, la Commission examinera à la fin de la session son projet de programme pour l'année suivante en vue de rationaliser et de simplifier les modalités d'établissement des rapports. Les dates limites pour la présentation des projets de résolution seront strictement appliquées, si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles.

9. Vu le succès qu'ont connu ces dispositions les années précédentes, il sera organisé un certain nombre de réunions d'information avec des fonctionnaires de rang supérieur, des discussions de groupe sur les points de l'ordre du jour de la Commission et des discours d'orientation. Le Président consultera les membres du Bureau sur les points de l'ordre du jour à examiner et invite les membres de la Commission à lui faire part de leurs suggestions.

10. En l'absence d'opposition, le Président considérera que les dispositions qu'il a décrites sont jugées acceptables par la Commission.

11. *Il en est ainsi décidé.*

### **Organisation des travaux (A/57/250 et A/C.2/57/L.1)**

12. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.2/57/L.1 et sur les décisions prises par l'Assemblée générale comme suite aux recommandations formulées dans le premier rapport du Bureau de l'Assemblée (A/57/250), relatif à l'organisation des travaux de l'Assemblée générale et

de ses grandes commissions. La date prévue pour l'achèvement des travaux de la Commission est le vendredi 6 décembre 2002.

13. **M. Kelley** (Secrétaire de la Commission) appelle l'attention sur un certain nombre d'ajustements qu'il est proposé d'apporter au programme de travail. Si la Commission souscrit à ces aménagements, un programme de travail révisé sera publié.

14. **M. Nakkari** (République arabe syrienne), se référant aux questions de procédure, dit qu'en application de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale, le Secrétariat est tenu de fournir des services d'interprétation à toutes les séances. Toutes les séances qui se tiennent au Siège doivent être annoncées dans le *Journal des Nations Unies*. Par ailleurs, en ce qui concerne la proposition selon laquelle l'Assemblée devrait adopter en bloc toutes les résolutions de la Deuxième Commission, l'intervenant fait observer que le fait d'adopter les résolutions une à une permet de déceler d'éventuelles erreurs dans certaines des versions traduites à partir de l'anglais.

15. **Le Président** déclare qu'il est exceptionnel que des documents soient traduits de façon erronée ou que des séances ne soient pas annoncées. Adopter les résolutions en bloc n'obéit qu'à un seul objectif, celui de la réduction des coûts.

16. **M. Davidson** (États-Unis d'Amérique) dit qu'au vu des activités à entreprendre pour donner suite à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial pour le développement durable, il sera peut-être nécessaire de consacrer plus ou moins de temps à certains points de l'ordre du jour. Toutefois, les ajustements devront se faire avec toute la souplesse voulue.

17. **Le Président** précise que le temps consacré à chaque point de l'ordre du jour dépendra dans une certaine mesure du volume de travail que l'examen de chacun d'eux entraînera. Certains points seront examinés plus rapidement que d'autres et, s'il se révèle nécessaire de passer plus de temps sur certaines questions, on procédera dans toute la mesure du possible aux aménagements voulus. Le Bureau s'attachera à faire preuve de souplesse.

18. **M. Christensen** (Danemark), s'exprimant au nom de l'Union européenne, estime que la mission de la Commission est de donner suite aux engagements pris à Monterrey et à Johannesburg et est d'avis que cela

devrait apparaître plus clairement dans le programme de travail de la Commission. Son groupe pourrait trouver problématique le changement de calendrier concernant l'examen de la question relative au commerce dans la mesure où il a mis au point une déclaration d'ensemble qui lie commerce et endettement, ainsi que cela avait été le cas à Monterrey.

19. **M. Vallenilla** (Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que sa délégation est d'accord avec les propositions qui ont été faites.

20. **Le Président** déclare qu'en l'absence d'opposition, il considérera que la Commission souhaite approuver le programme de travail figurant dans le document A/C.2/57/L.1, tel qu'oralement modifié.

21. *Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 16 h 10.*